

**COMMUNE de BARBASTE**

Lot-et-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers en exercice : 19**

**Présents :14**

**Excusés :5**

**Absent :0**

**POUR :18**

**L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE**

**LE 20 FÉVRIER à 19h00**

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBASTE,  
**dûment convoqué le 09/02/2024** s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie,  
sous la Présidence de Madame Valérie TONIN, Maire.

**Présents :**

Madame TONIN Valérie, Madame BEJNA Véronique, Madame BONA Aurélia, Monsieur SPECQUE Wilfrid, Monsieur DAUNES Michel, Monsieur BART Frédéric, Monsieur PAYEN David, Monsieur LAZARTIGUES Cyril, Madame BOREGO Fabienne, Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien, Madame JAYLES Bernadette, Madame DUYNLAEGER Colette, Madame GAUCI Jacqueline et Madame KALB Marjorie.

**Excusés :**

Madame NORMANT Ludivine (*pouvoir à Madame BEJNA Véronique*),  
Madame RUPRET Joëlle (*pouvoir à Madame TONIN Valérie*),  
Madame FONT Marine (*pouvoir à Madame BOREGO Fabienne*),  
Monsieur ALMEIDA Filipe (*pouvoir à Monsieur DAUNES Michel*),  
Madame DUCOUSSO Isabelle.

**Secrétaire de séance : Madame BONA Aurélia.**

**DEL : 08/2024**

**Objet : Participation financière de la Commune dans le cadre de l'OPAH/OPAH-RU**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment son article L303-1 ;
- VU le Règlement Général de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) ;
- VU la Circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) en date du 8 novembre 2002.

Madame la Maire rappelle aux membres de l'Assemblée Délibérante qu'Albret Communauté a lancé une

étude pré-opérationnelle à la mise en place de dispositifs programmés de l'habitat : volet renouvellement urbain sur tout ou partie des 10 centre-bourgs ORT et volet rénovation de l'habitat sur l'ensemble du territoire d'Albret Communauté.

A l'issue du diagnostic et du calibrage de ces opérations programmées de l'habitat, il a été proposé aux communes (lors du Bureau communautaire du 11 décembre 2023) de participer financièrement aux côtés de l'ANAH et d'Albret Communauté.

● **CONSIDÉRANT** que lutter contre l'habitat indigne, la précarité énergétique, l'inadaptation des logements à la perte d'autonomie, développer une offre locative publique et privée de qualité et améliorer le cadre de vie dans la Commune de Barbaste nécessitent une action coordonnée de l'ANAH, d'Albret Communauté et de la commune de Barbaste afin d'en développer l'attractivité.

**Après avoir ouï l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal**

**DECIDE :**

► **PARTICIPER financièrement** dans le cadre de l'OPAH Intercommunale par dossier éligible à hauteur de :

- 15% dans la limite de 5 000 € maximum par dossier concernant les propriétaires occupants,
- 15% maximum par dossier concernant les propriétaires bailleurs.

Le montant maximal alloué par année ne pourra excéder **6 417 €**.

► **PARTICIPER financièrement** dans le cadre de l'OPAH-RU par dossier éligible à hauteur de :

- 15% dans la limite de 5 000 € maximum par dossier concernant les propriétaires occupants,
- 15% maximum par dossier concernant les propriétaires bailleurs.

Le montant maximal alloué par année ne pourra excéder **14 120 €**.

► **INSCRIRE** La participation financière de la commune au budget 2024 au chapitre 204, article 20422.

► **APPLIQUER** la présente délibération pour toute la durée de l'OPAH :

- soit trois années à compter de la signature de la convention d'OPAH,
- soit cinq années à compter de la signature de la convention d'OPAH-RU.

► **LES PARTICIPATIONS ET LES MODALITÉS DES PARTENAIRES** seront précisés dans les conventions d'OPAH.

► **LES REGLEMENTS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE** précisant les modalités d'octroi des subventions, seront proposés ultérieurement au Conseil Municipal.

**AR Prefecture**

047-214700213-20240220-08DEL2024-DE  
Reçu le 21/02/2024

La Secrétaire de séance, Aurélia BONA



La Maire, Valérie TONIN



La Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré à BARBASTE, les mois, jour et an susdits.

*Ont signé au Registre les membres présents. Pour copie conforme*